

**GRÈVE** **Cols bleus**

# Le nombre de plaintes à la Ville de Québec explose

**STÉPHANIE MARTIN**

Le Journal de Québec

Les plaintes ont explosé en quelques jours à la Ville de Québec, en lien avec la grève des cols bleus, alors que les citoyens ont plusieurs récriminations, surtout en ce qui concerne le ramassage des déchets et du recyclage.

*Le Journal* a obtenu le nombre de plaintes liées spécifiquement à la grève des cols bleus. Selon les chiffres de la Ville de Québec, elles s'élèvent à 1586 en seulement six jours (excluant la fin de semaine), du 19 au 26 février.

La grève générale illimitée des employés manuels a été déclenchée le 20 février, à 16 h, mais dès le 19 février, près de 200 plaintes ont été enregistrées en lien avec le conflit.

Cette journée-là, la Ville avait tenu une séance technique pour les médias, expliquant les conséquences à venir sur les services municipaux.

La majeure partie des plaintes touche le ramassage des ordures et des matières recyclables, démontrent les chiffres. En effet, on compte 1255 doléances citoyennes sur cette question.

Par ailleurs, le conflit de travail a des effets collatéraux sur les autres groupes

d'employés municipaux, notamment sur les employés aquatiques (moniteurs, sauveteurs) et sur les employés occasionnels de loisirs (surveillants de parcs et de patinoires), confirme le porte-parole de la Ville, François Moisan.

« Environ 900 personnes qui travaillent occasionnellement pour la Ville en matière de loisirs sont possiblement touchées à des degrés divers selon leur affectation. Nous sommes en communication avec eux depuis la semaine dernière pour les informer et les accompagner en cette période difficile. »

**D'AUTRES SYNDICATS FÂCHÉS**

Les impacts ne font pas l'affaire des autres syndicats qui ne sont pas impliqués dans la grève. Mercredi, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente les 570 employés du secteur aquatique, a publié un communiqué.

Il « dénonce la décision de la Ville de Québec qui, plutôt que de mitiger les dommages pour son personnel aquatique et pour sa population, en rajoute une couche en fermant mur à mur l'ensemble des établissements de loisirs concernés par la grève des cols bleus ». Selon le syndicat, 295 de ses membres sont touchés.

# Des joueurs de soccer privés de leur stade

## Deux clubs dénoncent les impacts du conflit sur les jeunes

Le Journal de Québec · 27 févr. 2025 · 14 · STÉPHANIE MARTIN

Privés de l'accès à leur stade, de nombreux joueurs de soccer de Québec subissent les contre-coups de la grève des cols bleus, dénonce Samir Ghrib, qui a l'impression de revivre les affres de la pandémie et craint que les conséquences sur les jeunes s'étirent.



« Ça me rappelle la sale période de la pandémie. Mais au moins, pendant la pandémie, tout le monde était à l'arrêt. Sauf que là, c'est comme un menu à la carte. La crainte de voir ce conflit s'éterniser est élevée », exprime le directeur technique du Club Royal Beauport et figure bien connue du sport dans la région, Samir Ghrib.

Les impacts sont majeurs pour les jeunes joueurs de Beauport, explique-t-il. Contrairement aux amateurs du ballon rond de l'ouest de la ville, qui évoluent aux stades TELUS-ULAVALE et Chauveau, non entretenus par les cols bleus, le Royal est « pénalisé encore plus », parce qu'il voit ses équipements paralysés, au stade Marc-simoneau.

« Toutes nos activités sont annulées depuis la semaine dernière, le camp de la relâche a été relocalisé, nos camps de sélection après la relâche sont menacés, nos équipes élites sont à l'arrêt. On n'a même plus accès à nos bureaux ! » énumère M. Ghrib, amer.

La situation est la même du côté du CF L'international de Québec, qui couvre Charlesbourg et La Cité-limoilou, confirme le directeur technique Nicolas Barbeau.

« La majorité de nos heures d'entraînement se trouvent ici au stade Marcsimoneau. Depuis la semaine dernière, on n'a pas accès à nos installations. On a réussi à trouver un plan B pour la relâche. Mais oui, ça a un impact pour ces jeunes. »

DEMANDE DE RELOCALISATION

Les responsables des deux associations de soccer demandent à la Ville d'être relocalisés pour la suite de la grève. « Ils n'auront pas le choix, on est dans un cas de force majeure », soutient M. Ghrib.

« On est en pourparlers, mais de répartir toutes ces heures, ça ne se fera pas du jour au lendemain », a déploré M. Barbeau.

Anne-marie Caron, mère de deux jeunes sportifs, regrette que les enfants fassent les frais de cette situation.

Sa fille de 12 ans a vu sa saison écourtée. Son fils de 14 ans est affecté de plusieurs façons : il travaille comme entraîneur et joue au stade Marc-simoneau, en plus de faire sa concentration soccer à ce même endroit, aujourd'hui fermé.

« C'est ça que je déplore : les jeunes sont encore en train de payer pour des histoires d'adultes. »

M. Ghrib dit comprendre que les employés manuels veulent améliorer leur sort, mais constate aussi qu'« ils sont bien par rapport à la moyenne de la population ». « C'est certain que l'opinion publique ne sera jamais de leur côté. Avec ce qu'ils ont eu... »

# L'administration Marchand blâmée pour la mise à pied de ses sauveteurs

Par Émilie Pelletier, Le Soleil

26 février 2025 à 14h45 |

Mis à jour le 26 février 2025 à 15h33



Selon le syndicat, l'administration Marchand est responsable de la fermeture temporaire de tous les établissements de loisirs pendant la grève des cols bleus. (123RF)

Le syndicat du personnel aquatique de la Ville de Québec blâme l'administration Marchand pour la fermeture «mur à mur» des établissements de loisirs, qui force la mise à pied de centaines d'employés durant la grève des cols bleus.

«L'administration Marchand a décidé de donner une leçon aux membres du Syndicat canadien de la fonction publique [SCFP], même ceux qui ne sont pas impliqués dans le conflit, afin de faire pression sur le syndicat des cols bleus en rajoutant sur la pile des dommages collatéraux que vivent les citoyens et les citoyennes. C'est désolant», a réagi le conseiller syndical Jean-François Godbout, mercredi.

Plus tôt en matinée, *Le Soleil* révélait que les 570 membres du syndicat du personnel aquatique (section locale 4528) avaient reçu un avis de licenciement temporaire le 19 février dernier, à la veille du déclenchement de la grève générale illimitée des cols bleus municipaux.

Tous se sont donc retrouvés sans emploi, pour une durée indéterminée, en raison de l'interruption sur l'ensemble du territoire des activités dans les arénas, centres sportifs et piscines soutenus par des employés manuels.

**Dans une déclaration écrite, le syndicat qui représente notamment les sauveteurs accuse l'administration municipale d'être responsable de cette pause des activités de loisirs.**

Au total, quelque 295 personnes avaient des quarts de travail planifiés ces prochains jours et sont «concrètement touchées».

La partie syndicale dénonce «la décision de la Ville de Québec qui, plutôt que de mitiger les dommages pour son personnel aquatique et pour sa population, en rajoute une couche en fermant mur à mur l'ensemble des établissements de loisirs concernés par la grève des cols bleus».

**«La fermeture totale de ces établissements et la mise à pied complète de leur personnel aquatique relèvent donc d'une décision qui revenait entièrement à la Ville de Québec, et qui n'est assurément pas une fatalité découlant de la grève des cols bleus.»**

— Extrait d'une déclaration du Syndicat du personnel aquatique de la Ville de Québec (section locale 4528)

Lors des précédentes grèves des cols bleus, «de nombreux établissements de loisirs sont demeurés ouverts», rappelle le syndicat.

## **Syndicats solidaires**

Malgré les impacts sur ses membres, le Syndicat du personnel aquatique de la Ville de Québec se range derrière les demandes des employés manuels, lui aussi affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

**«Nous demeurons solidaires des cols bleus qui se battent pour l'amélioration de leurs conditions de travail.»**

— Frédérique Garneau, présidente du SCFP 4528

«Nous demandons à l'administration Marchand de régler le conflit à la table de négociations et de nous permettre de revenir au travail le plus rapidement possible», réclame Frédérique Garneau, présidente du SCFP 4528.

Le personnel aquatique mis à pied temporairement touchera une rémunération provenant du fonds de grève du syndicat pendant le débrayage des cols bleus.

Outre ces licenciements à durée indéterminée, des employés dans d'autres affectations professionnelles ont vu leurs horaires de travail réduits.

La Ville de Québec chiffre à 900 le nombre de travailleurs du secteur des loisirs dont les conditions de travail sont chamboulées par le conflit qui l'oppose à ses cols bleus. Parmi eux, des moniteurs, sauveteurs, surveillants de parc et de patinoires, identifie-t-on.

Le cabinet du maire Bruno Marchand n'a pas commenté la situation, mercredi, affirmant que «les discussions se poursuivent». En attendant, le conflit perdure avec les cols bleus, alors que la question des salaires demeure point de litige. Ces derniers exigent une augmentation salariale de «plus de 30%».



SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

## **Le syndicat du personnel aquatique de la Ville de Québec réagit aux mises à pied annoncées par l'administration Marchand**

**27 février 2025**

Le SCFP, section locale 4528, lequel représente les 570 employé(e)s du secteur aquatique dénonce la décision de la Ville de Québec qui, plutôt que de mitiger les dommages pour son personnel aquatique et pour sa population, en rajoute une couche en fermant mur à mur l'ensemble des établissements de loisirs concernés par la grève des cols bleus. Ce sont 295 personnes qui avaient des quarts de travail planifiés et qui sont donc concrètement touchées.

« L'administration Marchand a décidé de donner une leçon aux membres du SCFP, même ceux qui ne sont pas impliqués dans le conflit, afin de faire pression sur le syndicat des cols bleus en rajoutant sur la pile des dommages collatéraux que vivent les citoyens et les citoyennes. C'est désolant », de déclarer Jean-François Godbout, conseiller syndical.

Le *Code du travail* prévoit que le personnel cadre peut effectuer des tâches appartenant aux unités de négociation en grève en cas de conflit afin de maintenir des services à la population. Lors des journées de grève précédentes exercées par les cols bleus, de nombreux établissements de loisirs sont demeurés ouverts. Parfois, seulement un ou deux cols bleus y travaillent pour en faire l'entretien. La fermeture totale de ces établissements et la mise à pied complète de leur personnel aquatique relèvent donc d'une décision qui revenait entièrement à la Ville de Québec, et qui n'est assurément pas une fatalité découlant de la grève des cols bleus.

D'ailleurs, malgré des demandes répétées à cet effet, la Ville tarde à envoyer au syndicat la liste des membres qui seront touchés par cette décision.

« Le président du syndicat des employés manuels, Luc Boissonneault et moi-même, nous nous sommes rencontrés et nous demeurons solidaires des cols bleus qui se battent pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Nous demandons à l'administration Marchand de régler le conflit à la table de négociation et de nous permettre de revenir au travail le plus rapidement possible », témoigne Frédérique Garneau, présidente du SCFP 4528.

Le personnel aquatique mis à pied sera indemnisé via le fonds de grève du Syndicat canadien de la fonction publique. Les travailleuses et travailleurs pénalisés toucheront ainsi une rémunération pendant la durée de la mise à pied.

Rappelons que 40 % des employés manuels quittent la Ville de Québec au cours des cinq premières années pour les municipalités avoisinantes ou le secteur privé, et ce, principalement à cause de la disparité salariale.

### **Pour plus d'information**



#### **Syndicat canadien de la fonction publique**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100

Montréal Québec

Canada H2M 2V9

🌐 [www.scfp.ca](http://www.scfp.ca)



## Projet de loi 89 **Une menace sérieuse pour le climat social**



PHOTO CHARLES-WILLIAM PELLETIER, ARCHIVES LA PRESSE

Intervenir de manière directe dans les conflits entre employeurs et employés aura pour effet de politiser les relations de travail et de fausser le jeu des négociations au détriment des travailleuses et des travailleurs, explique l'auteur.

**Avec le projet de loi 89, le ministre du Travail, Jean Boulet s'en prend aux droits de plus de 4,9 millions de travailleuses et de travailleurs québécois, prétend l'auteur de cette lettre.**

Publié hier à 11 h 00



**DAVID CHARTRAND** Vice-président canadien de l'AIM et Vice-Président de la FTQ

En donnant le pouvoir au ministre du Travail de suspendre l'exercice du droit de grève, Jean Boulet choisit la voie de la confrontation et de la coercition. L'histoire nous a enseigné que la meilleure façon d'éviter les conflits est de favoriser la négociation de bonne foi entre les parties. Malheureusement, c'est tout le contraire qui risque d'arriver si ce projet de loi est adopté.

Prétendre qu'en limitant un droit fondamental comme le droit de grève on va pouvoir mieux protéger de la population et les gens en situation de vulnérabilité



témoignent d'un mépris profond à l'égard des travailleuses et des travailleurs et d'une ignorance crasse des enjeux qu'ils doivent affronter au quotidien. Surtout que 95 % des négociations se règlent sans conflit de travail.

En cédant à cette tentation autoritaire, le gouvernement Legault envoie le signe d'une administration usée, déconnectée et prête à sacrifier nos droits fondamentaux sous prétexte de protéger la population.

Intervenir de manière directe dans les conflits entre employeurs et employés aura pour effet de politiser les relations de travail et de fausser le jeu des négociations au détriment des travailleuses et des travailleurs.

Suspendre l'exercice du droit de grève, briserait le rapport de force des travailleuses et travailleurs, un élément crucial pour que les deux parties puissent négocier sur un pied d'égalité et ainsi éviter un conflit.

**Le droit de grève, ce n'est pas un caprice ou une nuisance. C'est une soupape de sécurité qui peut être activée lorsque les relations de travail sont déséquilibrées.**

C'est le moyen de pression ultime qui permet aux travailleuses et aux travailleurs de se faire entendre et de défendre leurs intérêts face à un employeur qui tente d'abuser d'eux. En cherchant à le neutraliser, le gouvernement actuel choisit de désarmer les travailleuses et les travailleurs, les exposant aux excès d'un patronat qui ne rêve que de reprendre la main pour mieux se remplir les poches sur leurs dos.

Au fil du temps, une telle mesure va nuire à la qualité de nos relations de travail et au climat social. La confiance et la coopération entre travailleurs et patrons risquent de voler en éclats, menant à l'augmentation des tensions et des conflits dans les entreprises. Le tout conduirait à un recul des conditions de travail, une chute de la productivité et de la qualité des produits et services offerts.

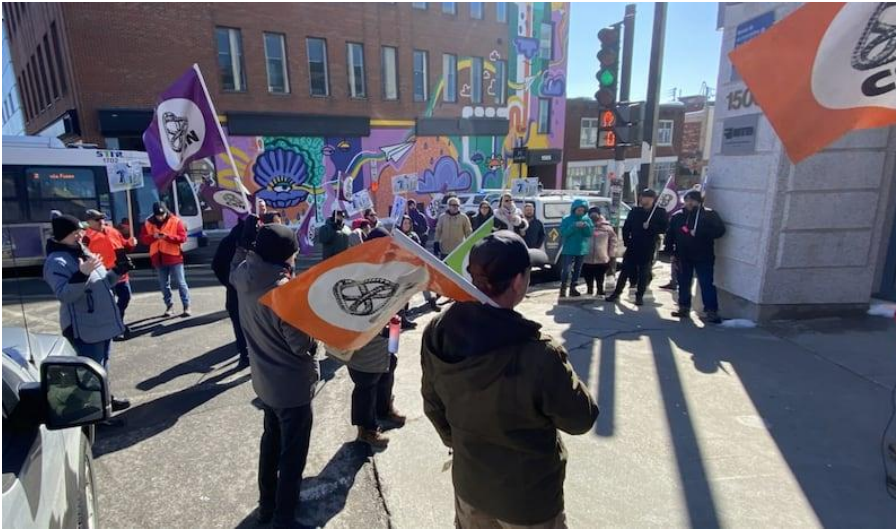
En 36 ans de carrière syndicale, je n'ai jamais vu une travailleuse ou un travailleur faire la grève pour prendre la population en otage. Les gens font la grève pour des questions de respect et de dignité ; pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. C'est un choix lourd de conséquences qui demande aux travailleuses et aux travailleurs de faire des sacrifices.

L'attitude du gouvernement caquiste, par l'intermédiaire de son ministre du Travail, est un affront à la justice sociale et une insulte à tous les travailleuses et travailleurs du Québec. Il est crucial que l'ensemble des acteurs politiques, économiques et syndicaux s'allient pour défendre nos acquis sociaux et garantir des conditions de travail justes et équitables pour tous.

# Projet de loi 89: «Jean Boulet va nous trouver sur son chemin»

Par Martin Lafrenière, Le Nouvelliste

26 février 2025 à 16h08



Des syndiqués membres de la CSN ont manifesté mercredi midi devant le bureau de circonscription de Jean Boulet. (Confédération des syndicats nationaux)

«Jean Boulet va nous trouver sur son chemin. On ne laissera pas passer cette pilule.»

---

Cette «pilule», selon Pascal Bastarache, c'est le projet de loi 89 du ministre du Travail et député de Trois-Rivières qui vise à encadrer les conflits de travail. Ce n'est donc pas un hasard si près de 30 membres de la CSN se sont rassemblés mercredi midi devant le bureau de M. Boulet pour faire entendre haut et fort leur opposition.

**«Le projet de loi 89 s'attaque au droit de grève. C'est un projet de loi qui, selon nous, a été présenté pour faire plaisir aux patrons et affaiblir les recours des travailleurs.»**

— Pascal Bastarache, président du Conseil central du Coeur du Québec de la CSN

Selon le ministre Boulet, ce projet de loi cherche à encadrer les grèves et les lockouts en permettant le maintien de certains services essentiels. Le gouvernement pourrait imposer, en cas d'exception, un arbitrage afin de trancher.

«Jusqu'où on va aller pour s'ingérer dans la négociation de conventions collectives en venant mentionner la sécurité économique ou sociale de la population? La plupart de nos acquis, comme citoyens, n'ont pas été donnés par la classe politique, mais obtenus par des citoyens qui se sont battus», continue M. Bastarache.

## **Nécessaire**

Le ministre plaide la nécessité d'équilibrer le droit de grève et la protection de la population, notamment les gens vulnérables. Cet argument soulève l'indignation de Pascal Bastarache.

«Ça fait des années qu'on se bat contre le gouvernement qui fait des attaques concrètes sur le dos des plus vulnérables. Il impose de l'austérité en santé, en éducation. Il refuse de jouer son rôle de protéger les plus vulnérables. C'est ironique de voir qu'il veut imposer quelque chose qui profite clairement aux patrons.»

Pourtant, le projet de loi parle de conflits de travail, donc inclut les lockouts. Cet aspect ne représente aucun gain pour les travailleurs, estime le président syndical.

«Ça prend une loi qui a plus de mordant, car il y a encore des briseurs de grève. Le projet de loi 89, pour nous, c'est de l'ingérence. Ça privilégie les employeurs qui ont recours beaucoup trop vite au lockout et qui ne veulent pas négocier sainement. Ça va déséquilibrer le rapport de force des travailleurs. Si on se bute à un employeur qui ne veut pas négocier de bonne foi, quel est le recours? Si on enlève le droit de grève, qu'est-ce qui va rester? Un déséquilibre.»

# Droit de grève : manifestation contre le projet de loi 89 à Trois-Rivières

2Accéder à la section Commentaires



Ouvrir en mode plein écran

Une vingtaine de syndiqués de la CSN ont manifesté devant le bureau de Jean Boulet mercredi matin pour dénoncer le projet de loi 89 sur le droit de grève.

PHOTO : RADIO-CANADA / LÉA LAUZON

- [Francis Beaudry \(Consulter le profil\)](#)Francis Beaudry
- [Léa Lauzon \(Consulter le profil\)](#)Léa Lauzon

Publié hier à 13 h 19 HNE

Écouter l'article | 3 minutes

La version audio de cet article est générée par la synthèse vocale, une technologie basée sur l'intelligence artificielle.

Des syndiqués de la CSN ont manifesté devant le bureau du ministre du Travail, Jean Boulet, au centre-ville de Trois-Rivières, afin de dénoncer son projet de loi 89. Les syndiqués affirment que cette loi vient « largement restreindre le droit de grève des travailleurs ».

La CSN a qualifié ce projet de loi déposé il y a une semaine de déclaration de guerre de la part du gouvernement. Selon le premier vice-président de la CSN, François Enault, les syndicats n'ont pas été consultés.

Une vingtaine de syndiqués se sont installés devant le bureau du ministre en matinée.

Monsieur Boulet se fait le champion du dialogue social tout le temps, il dit qu'il parle aux partenaires syndicaux et patronaux, mais ne nous a pas consultés. Il est arrivé avec une déclaration le 23 décembre et il a fait son projet de loi, affirme-t-il.

M. Enault craint que le projet de loi du ministre modifie le rapport de force dans les négociations en défaveur des syndiqués.

On ne se lève pas le matin pour faire la grève. Il y a 95 % des conventions collectives qui sont réglées sans grève ou lock-out, mais il y a un 5 % que oui, il y a un rapport de force qui s'exerce. Le ministre a décidé de pouvoir dire un jour, "maintenant j'arrête la grève, c'est une tierce personne qui va décider des conditions de travail des gens", déplore-t-il.

Il déplore notamment que le ministre Boulet utilise des demi-vérités pour justifier son projet de loi, en citant notamment le conflit de travail au cimetière Côte-des-Neiges.

Le ministre a oublié de dire que le cimetière Côte-Des-Neiges, les gens avant de partir en grève, ça faisait depuis cinq ans qu'ils n'avaient pas de convention collective. Ça veut dire cinq ans sans augmentation de salaire? Il faudrait peut-être le dire aussi. Je pense qu'après cinq ans, c'est normal que les gens soient un peu à bout et qu'ils partent en grève, ajoute-t-il.

Les syndiqués affirment que le projet de loi n'est tout bonnement pas constitutionnel. Ils invoquent notamment le jugement Saskatchewan de la Cour suprême du Canada, qui reconnaît le droit de grève comme outil de négociation collective à préserver.

M. Enault indique que s'il s'agit de la première manifestation contre ce projet de loi, il ne s'agit pas de la dernière.

# PL-89 et droit de grève : « Un projet de loi pour faire plaisir aux patrons » dénonce la CSN

**Le projet de loi 89 du ministre du Travail, Jean Boulet, est vivement critiqué par la CSN, qui l'accuse de favoriser les employeurs au détriment des travailleurs affirme Pascal Bastarache, président du Conseil central du Cœur du Québec.**

Le **projet de loi 89 du ministre du Travail Jean Boulet** a été présenté pour faire plaisir aux patrons et affaiblir les travailleuses et les travailleurs. C'est l'essentiel du message livré ce midi devant les bureaux du ministre à Trois-Rivières par Pascal Bastarache, président du Conseil central du Cœur du Québec et François Enault, premier vice-président de la CSN.

Sous prétexte d'éviter que ne soit affectée de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population, notamment celle des personnes en situation de vulnérabilité, le ministre du Travail veut se donner le droit d'intervenir dans les conflits de travail, au public comme au privé.

« Le ministre a déjà tous les outils pour intervenir lors de conflits et forcer les parties à en arriver à un règlement. Pourquoi venir briser cet équilibre et faire pencher la balance du côté des employeurs ? Pour nous, c'est ni plus ni moins une déclaration de guerre et nous ne nous laisserons pas faire », **a averti le premier vice-président de la CSN, François Enault.**

« Si le gouvernement a tant à cœur le sort des plus vulnérables, pourquoi s'oppose-t-il depuis des années à une augmentation décente du salaire minimum permettant de mieux vivre ? Pourquoi impose-t-il des coupes sauvages dans nos secteurs publics ? Ce sont nous, les travailleuses et les travailleurs en CPE, en santé et services sociaux, en éducation et à bien d'autres endroits, qui nous occupons quotidiennement des

plus vulnérables. Qu'on ne vienne pas nous accuser de les abandonner. Le vrai irresponsable, c'est le gouvernement », **a renchéri de son côté Pascal Bastarache.** La CSN entend se faire voir et entendre dans sa lutte contre ce projet de loi. « M. Boulet rencontrera la CSN sur son chemin », **a conclu François Enault.**